

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA VILLE D'ÉCULLY**

**N°2016-086**

**SÉANCE DU : 14 DECEMBRE 2016**

**Compte-rendu affiché le : 19 DEC. 2016**

**Date de convocation du conseil municipal : 6 décembre 2016**

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33**

**PRÉSIDENT :** Monsieur Yves-Marie UHLRICH

**SECRÉTAIRE ÉLU :** Monsieur Jessy MANTEAU

**Membres présents :** M. Yves-Marie UHLRICH (maire) ; M. Sébastien MICHEL (adjoint) ; M. Emery FUSTIER (adjoint) ; Mme Anne-Marie PIONCHON (adjointe) ; Mme Maryse DURU (adjointe) ; M. Érick ROIZARD (adjoint) ; M. Pierre COSTANTINI (adjoint) ; M. Damien JACQUEMONT (adjoint) ; Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) ; Mme Véronique DURANTON-TOPALL (adjointe) ; Mme Colette BONIN ; M. Emile COHEN ; M. René BATT ; Mme Brigitte RAMOND ; Mme Marie-Pierre AUBERT ; Mme Laure DESCHAMPS ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN ; Isabelle BUSQUET ; Mme Dorothée BELLETTE ROUAULT ; M. Julien RÉROLLE ; M. Théophile CALONNE ; M. Jessy MANTEAU ; Mme Catherine NERAUDAU-MARDON ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE ; Mme Catherine MUSY ; M. Christophe MOREL-JOURNEL ; M. Christophe BLUM.

**Membres absents ayant donné pouvoir :** Mme Denise MAIGRE donne pouvoir à Mme Brigitte RAMOND ; M. Jean-Jacques MARGAINE donne pouvoir à Mme Colette BONIN ; M. Sébastien CORBIN donne pouvoir à Mme Véronique DURANTON-TOPALL (adjointe).

**Membres absents :** M. Loïc ALIRAND ; Mme Blandine GIRARDON.

**Nombre de présents : 28**

**Nombre de pouvoirs : 3**

**Nombre de votants : 31**

**OBJET PARTICIPATION FINANCIÈRE DES FAMILLES AUX ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES – MODALITÉ DE REMBOURSEMENT EN CAS D'ABSENCE POUR MALADIE**

Dans le cadre du temps extrascolaire, la commune d'Écully a mis en place deux types d'accueils :

- un accueil de loisirs sans hébergement :

Pendant les congés scolaires, les accueils des enfants et des adolescents se font sur nos équipements sportifs et culturels de manière très souple soit à la journée, soit à la semaine.

- un accueil de loisirs avec hébergement :

Les enfants et les adolescents accueillis pendant les semaines de vacances scolaires peuvent ainsi pratiquer des activités de plein air telles que :

- des stages multi activités,
- des semaines à thèmes,
- des voyages culturels ou sportifs organisés hors de la commune d'Écully en Centre de Vacances, en gîte ou en camping selon la saison (séjours de ski, d'équitation, de voile, découverte de lieux culturels ou de parcs d'attractions (Futuroscope...) par exemple).

Actuellement lorsqu'un enfant inscrit à une activité extrascolaire est absent pour maladie, son inscription est intégralement remboursée à la famille sur production d'un certificat médical. Ce type d'absence se produisant souvent au dernier moment, l'annulation d'une place dans un délai très court ne permet pas le remplacement de l'enfant et entraîne en conséquence un surcoût pour le gestionnaire de l'accueil de loisirs et prive ainsi d'autres enfants qui n'ont pas pu s'inscrire.

Afin de réduire ce surcoût, il est proposé de retenir un montant de cinq euros par jour d'absence (ce montant de cinq euros s'appliquerait aussi pour une absence d'une demi-journée pour une activité journalière) sur le remboursement à la famille faisant suite à l'annulation d'une inscription pour raison médicale.

Vu la délibération n°2009-73 du conseil municipal du 18 décembre 2009 fixant les participations familiales aux activités extra scolaires ;

La Commission Famille et Sport du 30 novembre 2016 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 31 voix pour.

- Approuve la modalité de réfaction de 5 € par journée d'absence et de 5 € par demi-journée d'absence pour une activité journalière sur le remboursement à la famille d'une absence d'un enfant pour raison médicale ;
- Dit que cette modalité s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

déposé le 19 DEC. 2016

transmis le 19 DEC. 2016

Affiché, le 19 DEC. 2016

Ainsi délibéré,

A Écully, le 14 Décembre 2016

Le maire



Yves-Marie UHLRICH

Certifié exécutoire le 19 DEC. 2016

Le maire



Yves-Marie UHLRICH

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Participation financière des familles aux activités extrascolaires - modalités de remboursement en cas d'absence pour maladie

---

**Date de transmission de l'acte :** 19/12/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/12/2016

---

**Numéro de l'acte :** 2016-086 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 069-216900811-20161214-2016-086-DE

---

**Date de décision :** 14/12/2016

**Acte transmis par :** Caroline CHER

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.4. Tarifs des services publics